

Compte rendu de la séance du 16 septembre 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Pascale GUAGNI-LEMOING

Ordre du jour:

- Visite de l'école de Saint André du Bois en prévision des travaux à effectuer (15 minutes)
- Point cantine en présence de M. Rouzié
- Effectifs 2020-2021
- Gestion du Personnel : agents RPI et mis à disposition
- Groupement d'achat produits d'entretien
- Fonctionnement des travaux d'entretien des bâtiments
- Impayés des familles
- Communication
- Programmation des travaux d'investissement 2021
- Point sur le périscolaire
- Convention traiteur 2020-2021
- Convention CVLV 2020-2021
- Adhésion aux nouveaux statuts d'AGEDI
- Désignation des délégués élu et agent au CNAS
- Délégation de signature aux Vice-Présidents

Questions diverses

Délibérations du conseil:

CONVENTION AVEC LE CVLV (DE 2020 013)

Le Président Colin SHERIFFS informe qu'il faut renouveler les conventions entre le RPI et le CVLV .
Colin SHERIFFS lit :

- L'avenant à la convention de partenariat pour l'APS (Périscolaire)
- Le budget prévisionnel concernant l'organisation de l'APS
(*les documents seront annexés à la délibération*)

Les élus votent à l'UNANIMITE et laissent le soin au Président de signer tous les documents qui viennent d'être proposés.

CONVENTION TRAITEUR 2019-2020 (DE 2020 014)

Le Président Colin SHERIFFS informe de la nécessité de renouveler la convention avec le traiteur pour l'année scolaire 2020-2021.

Rouzié Traiteur a répondu à la demande.

Colin SHERIFFS lit le projet de convention proposé par le traiteur.

Le durée de la convention est de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à la majorité des membres présents et représentés décide :

- de valider Rouzié Traiteur (Convention jointe à la présente délibération) pour l'année scolaire 2020-2021.
- de laisser le soin au Président de signer la convention proposée.

ADHESION DU RPI DES COTEAUX AU SYNDICAT DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE (AGEDI) (DE 2020 015)

Mr le Président, expose aux membres du conseil syndical, que le RPI s'est rapproché du syndicat mixte A.GE.D.I. afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au conseil syndical des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « *Agence de Gestion et de Développement Informatique* » A.G.E.D.I.
- ADHERE au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- CHARGE Mr le Président, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- DESIGNER Mr le Président Colin SHERIFFS domicilié pour le RPI à le Bourg Mairie - 33490 St André du Bois, rpidescoteaux@orange.fr, 0557985590, comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- PREVOIT au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

Autre points:

Visite de l'école de Saint-André-du-Bois en prévision des travaux à effectuer

Une visite de 15 minutes est faite de tout le bâtiment extérieur / intérieur puis du pôle enfance.

Point cantine en présence de Monsieur Rouzié :

La problématique de l'absentéisme est évoquée. En fonction du délai d'informations, le repas sera livré systématiquement.

Les repas qui sont parfois différents du menu. Cela s'explique par une non-conformité du produit au moment du contrôle réception, le traiteur est alors dans l'obligation de proposer autre chose au pied levé.

Informations réglementation : 25 % de bio est proposé par le traiteur ainsi qu'un menu végétarien toutes les semaines.

M. Rouzié évoque l'intérêt de former le personnel à la réception des repas, à la mise au four pour chauffe et au relevé des températures du produit. Un cahier de traçabilité indiquant les températures avant, pendant et après la chauffe des plats doit être tenu par les agents du RPI. M. Rouzié communiquera les coordonnées d'une société extérieure susceptibles de former les agents.

Il a été convenu que les parents n'auraient pas d'accès direct au traiteur, ils devront respecter le circuit par les deux instances proposées : le conseil d'école avec les délégués des parents d'élèves ou interpellé le RPI

Les groupes de travail par les parents sur l'élaboration des repas sont à proscrire afin de donner des repères fiables concernant le fonctionnement

Les membres du Conseil Syndical décident de voter pour remettre en place les repas sans porc; 2 sont contre, 2 s'abstiennent, 6 sont pour. Le nombre d'enfants est à définir concernant les besoins de repas de substitution pour les demandes de menus sans porc. Mme Le Dreff indique que ces repas de substitution sont obligatoires.

Pour toutes autres demandes d'intolérance alimentaire, un certificat médical sera demandé qui s'intégrera dans un PAI

Effectif 2020-2021 du RPI :

78 enfants sont comptabilisés pour l'année scolaire 2020-2021. Les effectifs sont en baisse. Le conseil syndical s'accorde un délai de réflexion concernant la facturation des frais de scolarité pour les enfants hors commune car cela pourrait encore impacter sur l'effectif. Cette question est ajournée au prochain conseil syndical.

Gestion du personnel / agents RPI mis à disposition :

Un travail en collaboration avec la mairie de Saint-André-du-Bois a été fait : clarification globale et modification des horaires pour ne plus avoir de travailleur isolé.

L'établissement d'un taux horaire pour chaque agent a simplifié le calcul de l'indemnité à reverser à la mairie de St André du Bois pour le personnel détaché.

L'agent technique de la commune de St André du Bois effectue régulièrement des travaux pour le RPI. A compter du 1er janvier 2021, un relevé d'heures du temps passé à ces travaux sera effectué dans le but d'une refacturation au RPI.

Mise en œuvre d'un groupement d'achat concernant les produits d'entretien

Le Conseil syndical décide que les dépenses pour les produits d'entretien doivent être pris en charge par le RPI et non par les mairies. Les agents présents sur les écoles doivent faire un retour à la secrétaire du RPI pour passer les commandes. Des masques, GHA, produits d'entretiens divers ont été commandés pour les écoles. Une note sera transmise aux mairies pour l'organisation de ce nouveau mode de fonctionnement. Une convention sera établie dans ce sens et sera présentée au prochain conseil syndical.

Fonctionnement des travaux d'entretien des bâtiments

Les achats pour les petits travaux seront financés par le RPI pour les écoles. Jusqu'à 200 € les délégués pourront entamer les achats et réparations sans consultation au préalable. Au-delà de 200 €, un devis sera nécessaire avec une validation du Président du RPI. Une carte Leclerc sera fournie à chaque mairie pour leur permettre de faire les achats nécessaires aux réparations.

Impayés des familles

Un courrier d'informations a été distribué à chaque maire avec la liste des impayés. Sur du long terme, ces frais passent en créance de recouvrement sur le budget. Total de la dette 4930 € dont, en 2019, 2000 €.

Communication

Les adresses mail des parents ont été récupérées par le secrétariat RPI ; une base de données a été créée.

La communication est en train de se développer : un site internet RPI et une newsletter sont à l'étude.

Programmation des travaux d'investissement 2021

Sainte-Foy-la-Longue

La murette côté portail est à refaire.

Des travaux de peinture sont nécessaires dans la classe et le vestiaire.

M. le Maire propose de s'occuper d'établir les devis.

Saint-Laurent-du-Bois

Changement du mobilier (chaises et tables) dans la classe et le réfectoire.

Peinture des murs.

Réfection des sols.

M. le Maire propose de s'occuper d'établir les devis.

Saint-André-du-Bois

Mise aux normes sécurité / incendie du bâtiment et rénovation de la classe grande section CP. Un architecte sera consulté. Le RPI prend en charge les travaux ainsi que l'organisation et la supervision. Les devis seront examinés lors du prochain conseil syndical afin de constituer les demandes de subvention à envoyer au mois de janvier.

Récapitulatif des travaux d'investissement sur le mandat 2014-2019

Année	Ecole	Projet	Montant HT	Subvention	Reste à charge
2019	St André du Bois	Equipement numérique	10 627,61 €	7 154,66 €	3 472,95 €
2019	Ste Foy la Longue	Equipement numérique	5 879,22 €	4 455,86 €	1 423,36 €
2018	St André du Bois	Aménagement de la cour	36 441,76 €	33 201,62 €	3 240,14 €
2018	St Laurent du Bois	Aménagement de la cour	29 748,59 €	29 001,01 €	747,58 €
2017	Ste Foy la Longue	Aménagement de la cour	23 926,60 €	20 980,31 €	2 946,29 €
2017	St Laurent du Bois	Rénovation école avec recours aux énergies renouvelables	24 089,39 €	21 411,29 €	2 678,10 €
2017	St André du Bois	Sanitaires	31 345,77 €	23 731,02 €	7 614,75 €
2016	St André du Bois	Menuiseries	10 491,89 €	9 913,78 €	578,11 €
2016	St Laurent du Bois	Toiture	15 101,48 €	14 008,58 €	1 092,90 €
2016	St Laurent du Bois	Numérique	2 582,44 €	995,00 €	1 587,44 €
2015	Ste Foy la Longue St André du Bois	Travaux et salle de sieste	16 538,27 €	9 005,10 €	7 533,17 €

Point sur le périscolaire

Julie Fernandez, Vice-présidente pour Sainte-Foy-la-Longue a rencontré Marina, Directrice du Périscolaire pour faire un lien entre le conseil syndical et la direction de l'accueil périscolaires.

Depuis la rentrée, les effectifs moyens sont :

- matin 9 enfants
- soir 17 et 5 après 18h

L'affichage concernant le port du masque a été recommandé

Les activités périscolaires prévues :

- décoration du pôle enfance,
- parcours de motricité pour les maternelles,
- activités manuelles d'automne etc...

Marina est en attente du conseil d'école pour pouvoir travailler autour du thème de l'année.

Marina dispose désormais d'une adresse professionnelle qu'elle a affiché au Pôle Enfance.

Suite à la transmission d'un formulaire d'inscription, quelques documents sont encore en attente de retour.

Un point régulier sera fait entre Marina et Julie

Information cvlv

Notre crédit d'heure confinement a été discuté en réunion avec le cvlv. Au lieu de rembourser les heures non faites par Marina, le CVLV propose de mettre en place des animations.

Désignation des délégués élus et agent au CNAS :

- pour les agents : la secrétaire du RPI
- pour les élus : président du RPI

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité

Une délégation de signature

Un arrêté sera rédigé pour donner les délégations au Vice-Présidentes :

Julie Fernandes : Décisions des animations sur le Périscolaire

Pascale Guagni-Lemoing : Décision sur les finances

En cas d'absence du Président : signature de l'ensemble des décisions du RPI

L'ordre du jour étant écoulé, le Président propose de programmer une nouvelle réunion fin décembre-début janvier. Le Président lève la séance à 21h13

<i>AIMASSO Geneviève</i>	<i>CLAISSE Inès Excusée</i>	<i>DESPAGNE Vincent Excusé</i>	<i>DUARTE Nelly Pouvoir JOANCHICOY Henri</i>
<i>FERNANDES Julie</i>	<i>GUAGNI - LE MOING Pascale</i>	<i>JOANCHICOY Henri</i>	<i>JOLY Cécile</i>

<i>LE DREFF Sandrine</i>	<i>LORENZON Franck</i>	<i>RUSCH Sébastien</i>	<i>SHERIFFS Colin</i>